

Projet de compte rendu de la réunion GT ENR du 06 mars 2013

Réseaux et stockage (suite et fin), mesures de simplification

La séance débute par plusieurs remarques sur le compte-rendu de la précédente séance, en particulier le fait qu'il y a consensus sur la nécessité et l'importance de la péréquation tarifaire et le fait qu'il n'y ait pas d'opposition entre développement des réseaux et optimisation de l'utilisation actuelle des réseaux.

Le coordinateur indique qu'une réunion de coordination est prévue mardi 12 mars entre les coordinateurs et rapporteurs de l'ensemble des groupes de travail du débat national.

Débats du groupe de travail

1. Réseaux et stockage

La discussion sur les réseaux et stockage entamée à la séance précédente se prolonge au cours de cette séance. Le groupe de travail convient d'organiser la discussion autour des grands objectifs suivants attribués aux réseaux et stockage :

- Permettre le développement des EnR, notamment en assurant la flexibilité des systèmes énergétiques
- Gérer les périodes de pointes
- Assurer sécurité et qualité de l'approvisionnement
- Garantir la péréquation
- Contribuer aux efforts de planification territoriale

Certains membres du groupe de travail soulignent les rôles essentiels et complémentaires des territoires et de l'échelle locale d'une part, de l'Etat et de l'échelle nationale voir internationale d'autre part. Le défi de la cohérence dans le temps entre développement des EnR et développement des réseaux est rappelé, d'où une nécessaire simplification des procédures de développement des réseaux. Il est souligné la nécessité de planification dynamique des évolutions nécessaires des réseaux aux différentes mailles : nationale d'une part et régionale/infra-régionale d'autre part. Le manque de cohérence actuel entre la somme des objectifs régionaux des SRCAE et les objectifs nationaux de la PPI est rappelé. Cette planification globale permettrait d'intégrer – à long terme – le stockage.

Certains membres du groupe de travail demandent que l'Etat mette en place des structures de concertation entre gestionnaires de réseaux et producteurs dans le cadre de la transition énergétique.

Il est mentionné la possibilité pour la méthanisation de stocker de l'énergie sur une demi-journée ou une journée si cela est prévu initialement dans le développement de l'installation. Le groupe de travail insiste sur la nécessaire évolution des métiers au sein des gestionnaires de réseaux, en particulier d'électricité, dans le cadre de la transition énergétique.

2. Mesures de simplification

Le rapporteur expose le document récapitulatif des propositions soumises au groupe de travail par ses membres. Ceux-ci sont invités à réagir à l'intitulé des propositions.

L'intitulé de la proposition 0 fait l'objet d'un débat concernant le fait que les objectifs PPI se déduisent des objectifs SRCAE ou inversement. Par ailleurs, il est demandé que les SRCAE soient adoptés par les Conseils régionaux et non par les préfets, qu'il y ait un moratoire sur les S3RENr ainsi qu'une simplification des raccordements et la transparence sur les coûts de raccordement. Une proposition de déclaration d'intérêt général des énergies renouvelables est avancée.

D'autres propositions sont formulées : la suppression de la distance minimale entre deux installations bénéficiaires de l'obligation d'achat, la suppression de l'utilisation des kWc dans le photovoltaïque au lieu de kVA et kW, le transfert de l'obligation d'achat au GRD ou aux concurrents d'EDF, suppression du CIDD pour ne soutenir le développement des EnR qu'au travers des tarifs d'achat, possibilité de pré-études de raccordement gratuites, possibilité de réalisation des travaux de raccordement par les installateurs, possibilité de raccordement indirect, possibilité de fournir le permis de construire – et autres documents – après la demande de raccordement, possibilité de changer les onduleurs et autres équipements EnR après demande de raccordement, refondre le comité de concertation des producteurs, rendre les arrêtés tarifaires lisibles et compréhensibles.

Des propositions sont mentionnées concernant les PME, les objectifs et les appels d'offres, celles-ci seront examinées au cours de la prochaine séance tel que : faciliter les regroupements de TPE et PME dans le cadre des réponses aux appels d'offres, demander une augmentation substantielle des objectifs et remettre en question les processus d'appels d'offres.

Sur l'éolien, l'intérêt de la procédure ICPE et des ZDE est mentionné malgré les propositions de suppression formulées, une demande d'ajout d'une proposition concernant le petit et moyen éolien est formulée. La majeure partie des membres du débat s'accorde sur le besoin de suppression ou a minima de refonte des ZDE. Certains membres soulignent leur attachement à la suppression de la procédure ICPE.

Sur l'éolien en mer, la réalisation d'études d'impact stratégiques en amont de la réalisation de parc éolien en mer est demandée.

Sur l'hydroélectricité, l'impact des mesures sur la biodiversité doit être expertisé avant adoption pour certains membres.

Sur le photovoltaïque, il est demandé de supprimer l'intégration au bâti et de dédier un tarif d'achat à la surimposition de panneaux PV sur bâtiments, en particulier s'il y a autoconsommation. La suppression des appels d'offres est également demandée, ainsi que la régionalisation des tarifs d'achat et le fait de relever le seuil des tarifs d'achat sur bâtiments à 250kW au lieu de 100kW. L'instauration d'une obligation de démantèlement des installations en fin de vie sur bâtiments de l'installation est évoquée.

Pour la méthanisation, une proposition est faite de ne demander aux porteurs de projets qu'un seul et unique dossier à déposer auprès des banques et gestionnaires de réseaux, de créer un observatoire sur le suivi des coûts en vue de l'évaluation des niveaux de tarif d'achat. La proposition 29 est inacceptable pour certains membres.

Pour les réseaux électriques, l'inclusion du réseau de distribution dans la proposition 34 est demandée.

En conclusion, le coordinateur indique que la prochaine séance permettra de traiter des filières industrielles. Il est proposé d'aborder le financement à la séance suivante. La question des rapports à examiner sur les EnR est soulevée, en termes de contenu et de calendrier.

Le calendrier de travail arrêté en fin de séance est le suivant :

- 13 mars : filières industrielles des EnR, y compris la formation (interventions prévues du COSEI et du MRP)
- 20 mars : financement et 2nd point de synthèse sur les propositions
- 27 mars : pas de réunion
- 3 avril : réunion de synthèse sur la journée.

Un projet de note est en cours au sein du groupe des experts concernant l'intérêt d'une régionalisation des tarifs, avec évaluation avantages/inconvénients sur appels d'offres et tarifs, en vue d'éclairer la réunion du 20 mars.